Hes·so // GENÈVE	Fiche d'amélioration	Version 1.0	Page 1 / 1	Entrée en vigueur le 20 mars 2012

PARTIE REMPLIE PAR LE / LA REFERANT-E DU SYSTEME D'AMELIORATION	
Numéro de fiche	
PARTIE REMPLIE PAR LE / LA DECLARANT-E	
Nom, Prénom	.....
Déclarée le	.....
Confidentialité [1]	○ Oui, je veux que ma demande soit traitée de manière confidentielle ○ Non
Type de demande	○ Suggestion [2] ○ Réclamation [3] ○ Besoin en information [4] ○ Non-conformité [5] ○ Écart [6]
Membre du	○ Personnel administratif et technique (PAT) ○ Personnel enseignant (PE) ○ Personnel vacataire ○ Étudiant-e ○ Personne externe
Si étudiant-e Si concerné-e :	Filière : ..... Volée : ..... Semestre : ○ printemps ○ automne Mode de formation : ○ plein temps ○ en emploi Professeur-e : ..... Cours : ..... Module : .....
Objet	Situation actuelle : .... Situation souhaitée (motiver votre demande si possible par rapport à des références règlementaire, documentaires, exemples, ...) : ....

[1] Le / la référent-e du système d'amélioration s'engage à traiter votre demande de manière confidentielle et vous garantit l'anonymat vis-à-vis des autres membres de l'organisation, si vous en faite la demande sur votre fiche d'amélioration.

[2] Idée-s ou projet-s proposé-s par le / la déclarant-e à l'organisation pour que celle-ci se prononce et accepte ou refuse de mettre en œuvre celle-ci / celui-ci.

[3] Grief-s, plainte-s annoncé-s par le / la déclarant-e à l'organisation pour que celle-ci règle ceux-ci.

[4] Besoin-s en information, éprouvé-s par le / la déclarant-e, signalés à l'organisation pour que celle-ci les lui fournissent ou lui explique pourquoi elle ne peut pas les lui donner.

[5] Fait-s ne respectant pas les procédures, processus, directives, règlements, normes, politiques ... signalé-s par le / la déclarant-e à l'organisation pour que celle-ci prenne les mesures correctives ou préventives nécessaires.

[6] Différence-s mesurée-s entre le système d'amélioration, la documentation et la pratique signalée-s par le / la déclarant-e à l'organisation pour que celle-ci prenne les mesures correctives ou préventives nécessaires.